

LUTTER CONTRE LA DIVISION DE LOGEMENTS

1 jour

690 € HT, Élu : tarif modulable
Déjeuner inclus

20 octobre 2022

Pénurie de l'offre, saturation des circuits de l'hébergement et du logement social, flux de populations modestes attirées par le marché de l'emploi se conjuguent en Île-de-France pour faire prospérer un « sous-marché » refuge dans les segments fragiles du parc privé. Avec la pression foncière, les formes d'habitat dégradé se diversifient en Île-de-France et concernent désormais certains tissus pavillonnaires paupérisés. Comment lutter contre le phénomène de la division pavillonnaire, de plus en plus répandu dans nombre de collectivités franciliennes ?

Cette formation a pour objectif de vous donner des clés de lecture pour comprendre la situation de l'habitat indigne et dégradé et de la division pavillonnaire en Île-de-France. Elle s'appuiera notamment sur les études les plus récentes sur le sujet puis vous accompagnera dans l'appropriation des méthodes et de la boîte à outils disponible pour lutter contre ces processus.

Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées, chambres consulaires, SEM, SPLA, EPA.
- Cadres et managers du conseil et d'entreprises privées, bailleurs sociaux, acteurs privés et publics de l'habitat.
- Élus et collaborateurs.

Objectifs

Comprendre les phénomènes d'habitat indigne et dégradé et la division pavillonnaire et s'approprier des outils pour lutter contre ces processus.

Compétences visées

À l'issue de la formation, les participants sauront :

- maîtriser les notions et caractéristiques de l'habitat indigne, comprendre sa place dans la crise du logement,
- identifier les axes d'intervention sur le parc privé en vue d'éradiquer les situations d'habitat dégradé et indigne,
- comprendre les phénomènes de division pavillonnaire,
- identifier les démarches et outils disponibles pour lutter contre la dégradation et la division pavillonnaire.

Outils pédagogiques

Exposés théoriques et techniques et études de cas. Retours d'expérience sur des dispositifs et outils d'intervention et mise en situation à partir d'un cas pratique.

Coordination de la session : Anne-Claire DAVY, sociologue-urbaniste, spécialiste du logement, L'Institut Paris Region.

Informations pratiques : Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes.

Le déjeuner (si présentiel) et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 13/09/22) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : formations@institutparisregion.fr

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

Les « Essentiels », cycle de formations de L'Institut Paris Region, délivrées par des experts reconnus, se caractérise par un format compact, dans un souci permanent de concision et d'actualité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

20 OCTOBRE 2022

En fonction de la situation sanitaire, cette formation pourra être proposée en distanciel.

9 H 00 OUVERTURE ET TOUR DE TABLE

- **Brigitte GUIGOU**, responsable Formation, L'Institut Paris Region

HABITAT INDIGNE ET DÉGRADÉ : CADRAGE RÉGIONAL

Le parc privé potentiellement indigne en Ile-de-France : notions, tendances, chiffres clés

Dégradation de l'habitat privé : quelles évolutions ? Zoom sur les processus de division du logement et la surexploitation locative

Dispositifs de traitement : quelle mobilisation des outils à l'échelle régionale ?

Quels dispositifs territoriaux ?

Mises en perspective 2011/2018

- **Anne-Claire DAVY**, sociologue urbaniste, chef de projet SRHH, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LA DIVISION PAVILLONNAIRE ET LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

Comprendre le processus de division de logements

Connaître les outils, du repérage au traitement

- **Géraldine CHALENÇON**, directrice opérationnelle à Espacité

Questions/réponses

TEMPS DE PARTAGE DE CONSTATS

12 H 45 : DÉJEUNER EN COMMUN

14 H 00

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA DIVISION PAVILLONNAIRE : LES NOUVEAUX OUTILS

Focus sur le permis de louer et le permis de diviser

- **Géraldine CHALENÇON**, directrice opérationnelle à Espacité

COMMENT CONSTRUIRE UN DISPOSITIF D'INTERVENTION SUR UN TERRITOIRE ?

Depuis l'identification des besoins et la définition des périmètres jusqu'à la mise en œuvre de l'instruction

Retours d'expériences sur les dispositifs et outils interventions d'une collectivité

- Animé par **Géraldine CHALENÇON**, directrice opérationnelle à Espacité

17 H 15 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 30 : FIN DE LA FORMATION



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

FORMATION

Intitulé : _____
Dates : _____
Tarif : _____ € HT _____ € TTC (TVA 20%)

PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
E-mail : _____ Tél. : _____

ENTREPRISE / ORGANISME

Raison sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Code NAF : _____ Numéro SIRET : _____

Responsable du suivi de l'inscription
Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____ Tél. : _____

Responsable de formation
Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____ Tél. : _____

Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)
Raison sociale : _____
Dossier suivi par : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
E-mail : _____ Tél. : _____

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site internet

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION			
Intitulé :	_____		
Dates :	_____		
Tarif :	<table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">€ HT</td> <td style="text-align: center;">€ TTC (TVA 20%)</td> </tr> </table>	€ HT	€ TTC (TVA 20%)
€ HT	€ TTC (TVA 20%)		

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU	
Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	560 € HT pour 1j et 800 € HT pour 1,5j
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants	490 € HT pour 1j et 700 € HT pour 1,5j
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	280 € HT pour 1j et 400 € HT pour 1,5j

PARTICIPANT ÉLU *	
Nom :	Prénom :
Fonction ou délégation :	_____
Élu(e) de la collectivité de	Date de début du mandat actuel
E-mail :	Tél. :

*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de : _____

Intitulé de la formation : _____

À la journée de formation organisée le(s) à L'Institut Paris Region.

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : _____

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris	<input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
	<input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet de la collectivité

Nombre de places limité

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



REPUBLICQUE FRANÇAISE